

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION - (N° 932)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par
Mme Buffet et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Au moins la moitié de ces territoires doit être située en zone urbaine et l'autre moitié en zone rurale, afin d'assurer une représentativité équilibrée des dynamiques territoriales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin que les territoires volontaires puissent être représentatifs lors de l'expérimentation des dynamiques territoriales, il est proposé que ces derniers soient répartis à égalité entre zones urbaines et zones rurales.